



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/46/125 ✓  
S/22417  
28 mars 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
Points 29 et 68 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET  
SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX  
ET LA SECURITE INTERNATIONALES  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 25 mars 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message que vous a adressé  
S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République  
d'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre  
des points 29 et 68 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mohammad E. ROSHAN-RAWAAN

\* A/46/50.

2F

ANNEXE

Lettre datée du 24 mars 1991, adressée au Secrétaire général  
par le Ministre afghan des affaires étrangères

Me référant à ma lettre du 19 mars 1991 (A/46/119-S/22369, annexe), je voudrais appeler de nouveau votre attention sur le fait que le Pakistan continue et intensifie ses actes d'agression contre la République d'Afghanistan.

Ainsi que je l'ai indiqué dans ma précédente lettre, les opérations militaires menées contre la province de Khost par des détachements de l'armée pakistanaise et des forces paramilitaires avec la collaboration de l'opposition extrémiste continuent.

Ces forces ont soumis la population et les installations civiles à des tirs prolongés de roquettes et d'obus d'artillerie qui ont fait beaucoup d'innocentes victimes. Parallèlement, les forces pakistanaises et les groupes appartenant à l'opposition extrémiste poursuivent leur offensive terrestre dans la province de Khost, contribuant ainsi à dégrader encore la situation.

La Mission permanente de la République d'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a informé que vous avez rencontré le Chargé d'affaires, qui vous a transmis ma précédente lettre.

Au nom du Gouvernement de la République d'Afghanistan, je tiens à vous remercier de l'attention que vous avez bien voulu porter aux préoccupations exprimées par notre pays. Je note avec gratitude que vous avez manifesté l'intention d'examiner la question avec le Représentant permanent du Pakistan et d'informer les membres du Conseil de sécurité de la situation.

La République d'Afghanistan détient des preuves irréfutables que des généraux et autres officiers pakistanaïses participent directement à la conduite des opérations militaires menées contre Khost.

Je tiens à préciser que la poursuite de ces actes d'agression contre un Etat voisin, qui est contraire aux Accords de Genève entre les deux pays, à la Charte des Nations Unies et à toutes les normes du droit international, aura de graves conséquences pour la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Nous sommes tenus de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de notre pays et mettre un terme à une politique d'agression aussi patente.

Je vous prie de bien vouloir informer une nouvelle fois les membres du Conseil de sécurité de cette situation et prendre des mesures d'urgence pour y mettre fin.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.